

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pour effectuer un contrôle soit :

- En cas de vente de votre bien
- De bon fonctionnement de votre installation
- De conception et/ou de réalisation

(obligatoire - valable 3 ans)

Contactez votre service SPANC :

(Service Public d'Assainissement Non Collectif)

spanc@belinois.fr

06 22 06 51 65

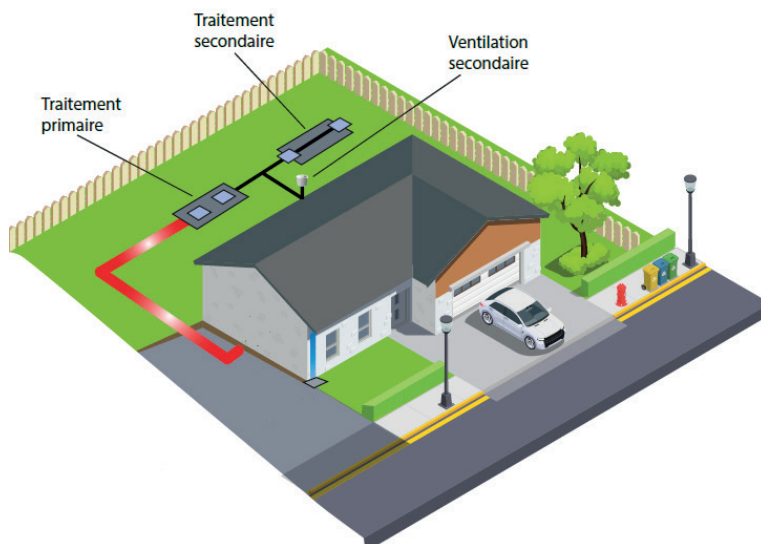
Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Permanence exclusivement Technique :

**le vendredi de 9h00 à 12h30 à l'Hôtel Communautaire d'Écommoy
sur RDV via le lien (site Véolia) :**

<https://www.service.eau.veolia.fr/home/prise-de-rdv-en-ligne.html>

Schéma de principe d'installation d'un réseau d'assainissement non collectif



Pour entretenir régulièrement votre installation, vous pouvez faire appel à un prestataire de votre choix.